



Règlement

13 Septembre 2020

Art 1. Épreuve : L'association « Les Amis de la Course à Pied », organisation à but non lucratif, organise le 13 Septembre 2020 le 35^{ème} Cross des Coteaux de 8h00 à 13h à Crolles.

Art 2. Organisation :

Parcours :

- trail découverte de 24km/1500D+ montant sur le Plateau des Petites Roches
- cross long de 15km/540D+ essentiellement sur sentiers sur les communes de Crolles et Bernin.
- cross court de 9km/300D+
- Marche : à allure libre, même parcours que le 9km.

Dossards : à retirer au Gymnase la Marelle à Crolles le dimanche matin à partir de 6h30.

Départ : Il se fera devant le gymnase la Marelle pour toutes les courses.

Ravitaillements : Gobelet personnel indispensable en course comme à l'arrivée, aucun gobelet sur les ravitaillements. Pour le 15km 2 postes et un point d'eau ainsi qu'à l'arrivée, 2 postes pour le 9km. Quatre postes pour le trail aux km 6, 12, 18 et à l'arrivée.

Art 3. Inscriptions et catégories

Les inscriptions pourront se faire pour les cross 9 et 15km et le trail :

- En ligne à partir du 1^{er} Juillet sur <https://inscriptions.perfevent.com/crossdescoteaux> ou www.acp-crolles.fr/wp
- Par email : acpcroll@acp-crolles.fr
- Par courrier avant le 09 sept 2020 à Martine Mercier ACP 211 Rue G. Duhamel 38920 Crolles
- Sur place avec une majoration de 2 à 5€ dans la limite des places disponibles. Les inscriptions seront closes 30min avant le départ de chaque course.
- Marche et courses enfants : uniquement sur place.

Toute inscription doit être accompagnée du règlement bancaire et des pièces justificatives pour être valide.

Course	24km- 8h	15km -9h	9km -9h	3km – 10h45	2km - 11h00	1km - 11h15	.5km - 11h30	Marche 9km 8h45
Tarif	20€+5€ sur place	12€ + 3€ sur place	8€ + 2€ sur place	3€	3€	3€	Gratuit	5€
Catégories	Espoir 2000 et avant	Junior 2002 et avant	Cadet 2004 et avant	Minimes 2005 et 2006	Benjamins 2007 et 2008	Poussins 2009 et 2010	2011 à 2016	

Art 4. Pièces justificatives

Tous les coureurs, y compris les enfants, doivent présenter :

- soit une photocopie de licence FFA, FFPM, UNSS, UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

L'organisateur conservera les copies de licence ou de certificat.

Le 9km marche et le 500m, non chronométrés, ne sont pas concernés.

Art 5. Sécurité

Elle sera assurée par la Croix Blanche en deux points du parcours. Ces postes sont en liaison radio avec le PC de la course.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et impérativement remettre leur dossard et puce au PC course afin d'éviter des recherches inutiles.

Le code de la route et le balisage doivent être respectés par les concurrents.

La sécurité routière sera assurée avec le soutien de la police municipale.

Art 6. Contrôles

Des postes de contrôle seront mis en place en différents points du parcours.

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (sur la poitrine ou l'abdomen).
- Absence de pointage effectué en plusieurs points du parcours.
- **Non respect des zones « Marche obligatoire » sur le trail de 24km.**
- Non respect du milieu naturel et de l'environnement traversé et jet de débris en dehors des zones de ravitaillement.

Art 7. Récompenses.

Un lot sera offert aux 300 premiers inscrits.

La remise des prix se fera vers 12h à l'issue de la dernière course enfants.

Seront récompensés : les trois premiers au scratch H et F, la première et le premier des catégories : Senior et M0, M1 et M2, M3 et M4, M5 et M6, M7 et M8, sans cumul. Présence indispensable, les lots ne peuvent être récupérés par une tierce personne.

Art 8. Equipements et barrières horaires.

L'utilisation des bâtons est autorisée sauf au départ. Ils devront être conservés par le coureur du début à la fin de l'épreuve. Trail du Facteur : découverte mais exigeant avec des passages techniques. Deux passages en **marche obligatoire sous peine d'élimination** dans la descente du sentier du Facteur.

Barrières horaires: 11h00 au retour à St Hilaire km12. Arrivée à Crolles 13h00.

Art 9. Droits

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse mail, il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail. L'organisation se réserve le droit de communiquer le fichier contact de tout coureur à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Art 10. Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve et à l'éthique de course par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ces règlements. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

Art 11. Soutien à une association

Comme chaque année, nous reverserons 1€ par inscription sur les 3 courses de 9, 15 et 24km à une association. Cette année nous soutiendrons les Jeunes Sapeurs Pompiers de Crolles qui seront sur le parcours encadrés par leurs aînés.

Art 12. Cas de force majeure

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de force majeure.